SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, épiceries, vins, liqueurs, etc.

V. Carrere vs Joseph Fanara.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90.549 — En vertu d'un ordre de vente daté du 11 août 1909 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 16 août 1909, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt No 521 rue Ste-Anne, entre les rues Chartres et Decatur

Un lot de meubles, effets mobiliers, installations, etc

Aussi un lot d'épiceries assorties vins, liqueurs, etc., le tout selon un inventaire sur filière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. Calcoby Jones, avocat pour le demandeur.
12 août—12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

De tout le contenu de la maison

No 1640 RUE STATE

Se composant d'un vaste assortiment de beaux et luxueux (presque neufs) meubles de ménage et d'installation, etc., tels que chambre à coucher en acajou, toilette duchesse et chaises, chiffonnière, meubles de salle à manger, Sideboard, vaisselière, bibliothèques, réfrigérateur, berceuses, chaises à dos droits, miroirs, registres, stoves "Holland", rideaux, table de bibliothèque, livres, fauteuils à bras, chaises Wicker, tables ovales, rondes et carrées, chandeliers électriques, éventails (circulaires et au plafond), lumières aux murs et au plafond, calorifères à eau chaude, pompe automatique, tuyau de jardin, baignoire, marquises, écrans en bamboo, grand filtre Lynn, nattes de chine et nombre d'autres articles divers, etc., etc.

Dans l'affaire de la

Hibernia Bank & Trust Company vs Wyatt B. Ingram, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, — No 90.368 — En vertu d'un writ d'attachement à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 18 août 1909, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 1640 rue State, près de l'avenue St-Charles (côté des bois).

Tous les meubles de ménage, effets mobiliers, articles divers, etc., sont actuellement sur les lieux, conformément à un inventaire sur filière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict, avocats de la demanderesse.
T. M. & J. D. Miller, avocats du défendeur.
7 août—7 11 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District.

Portant le No Municipal 253 rue Cherokee [Ilot borné par les rues McCarthy, Millaudon et Mississippi].

Richard G. Washington vs Hendon James.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 90.152 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 9 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné comme lot numéro sept [7] dans l'ilot numéro quarante-huit un, borné par les rues Cherokee [Ulatoc], McCarthy, Millaudon et Mississippi (De Armas) et mesurant trente pieds en face sur la rue Cherokee par cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

I. Termes et conditions:
COMPTANT POUR PAYER:

1° Un billet de $100 portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir du 2 juillet 1908 jusqu'à paiement.

2° 10 0/0 honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt dudit billet du compte sur le montant du principal et de l'intérêt dudit billet non arrivés à maturité, ci-dessus décrits.

3° $20.50 montant des taxes payé par le défendeur.

4° Les frais et dépens du procès et la vente et les taxes (s'il y en a dues) sur ladite propriété.

II. L'adjudicataire devra retenir en son possession et compter (pour le montant de l'adjudication) le paiement dudit billet de $100.00 ci-dessus, garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, conformément aux billets dû, tous datés du 2 juillet 1908 et payables respectivement 2, 3, 4 et 5 ans après leur date, tous portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de leurs dates jusqu'à paiement (l'intérêt après la vente devant être assumé par l'acquéreur).

III Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la susdite d'Orléans.
John Bonich, Jr, avocat pour le demandeur.
6 août—6 13 20 27—sept 3 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal —— rue Broad, entre St-Philippe et Dumaine (Ilot borné par la rue White).

Mlle L. A. Odile Vredenburgh vs August Hurd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 90.231— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot No 355, borné par les rues Broad, Dumaine, St-Philippe et White, désigné par les Nos 25 et 26 d'après les titres et comme par plan de Seghers, voyer, annexé à un acte de vente par Fuy à Dunca, passé pardevant M. V. Dejan, notaire, le 7 août 1894, et mesurant d'après ledit plan, chacun vingt-neuf pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Broad, vingt-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent pieds chacun entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
L. A. Hubert, avocat pour la demanderesse
23 juil—23 24 30—août 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 1542-1544 rue St-Louis, entre Villeré et Robertson.

L. A. Odile Vredenburgh vs August Hurd.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 90.231—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot No 184, borné par les rues St-Louis, Villeré, Robertson et Condé, mesurant en mesure américaine vingt-huit pieds cinq pouces de face à ladite rue St-Louis sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan fait par J. Brilly, voyer, le 20 janvier 1849, déposé pour référence en l'étude de A. M. Masureau, ancien notaire en cette ville.

Les bâtisses et améliorations portant les numéros municipaux 1542-1544 rue St-Louis.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
L. A. Hubert, avocat pour la demanderesse.
23 juil—23 30—août 5 13 20 26

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES.

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète Gréco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS, Enseigne aux Dames.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Hy Lochte Co. Ltd. vs W. C. Epps.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 39 828—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Div. C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 14 août 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Coffre-Fort, 2 "Halwood Cash Register", 1 "Oil Tank", 1 lot d'Epiceries. Licence de Ville $250.00, Licence d'Etat $100.00, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Gabriel Fernandez Jr avocat pour la demanderesse.
3 août—3 8 14

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1909.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauvez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les moindres sont limités.

Pensez donc: Il ne Coûte que 1 1-2 Cents par Jour, Exact à $5.00 pour 365 Jours.

Prix local, $5.00 par express, $5.40, expédié en vue du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $3.00, y Compris l'Affran chissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARDS-DIRECTORY CO., LTD., Bureaux Chambres 26 et 28, 926 Allée Commerciale coin de la rue Camp.
6 août—

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by the owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting, and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit:

H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or debts of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any more informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or the corporation may be dissolved, by a vote of three-fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilson, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after no reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER.
D. W. WILSON.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 542, February 14th 1906

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.